



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MARS 2021

Convocation du Conseil Municipal du 19 mars 2021

Sous la présidence de M. Maxime BELTZUNG, Maire.

Etaient présents : Mme Anne-Catherine MACK REITZER, M. Hervé UHLEN, Mme Dominique SEREIN, M. Michel HERNANDEZ, Mme Sophie ETTERLEN, M. Eric KITZINGER, Mme Manon FURTER, M. Nicolas SCHMITT, Adjoint, M. Jean-Claude BASCHUNG, Mme Catherine CORDIER, M. Marc BOEGLER, M. Jean-Luc BISCHOFF, Mme Marie-Odile MANIGOLD, Mme Esther SITZ, M. Christophe LAINE, Mme Frédérique GALLI, M. Samuel TOTTOLI, Mme Laetitia PRAX, M. Jérémy BLEU, Mme Marilyne MONA, M. Maxime WIESER, Serge EHRET, M. Laurent LERCH, Mme Florence TROMMENSCHLAGER, Mme Anne TISSOT, M. Ludovic DELACOTE, M. Raymond TROMMENSCHLAGER.

Etaient absents excusés : Mme Corinne CASOTTO, avec procuration à Mme Dominique SEREIN.

--oo0oo--

Ordre du jour

- I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020**
- II. **Débat d'orientations budgétaires**
- III. **Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**
- IV. **Urbanisme : acquisitions foncières**
 1. **Acquisition rue des Bergers**
 2. **Achat de terrain rue de la Chapelle**
- V. **Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**
- VI. **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**
- VII. **Chasse : agrément de garde-chasse**
- VIII. **Affaires scolaires : organisation des temps scolaires**
- IX. **Divers.**

--oo0oo--

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Monsieur le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'**appel des Conseillers**.
Il constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Madame Sophie ETTERLEN est nommée secrétaire de séance.

Délégation de signature

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte de l'exercice de la délégation accordée par le conseil municipal dans le cadre de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

MARCHES DE TRAVAUX ET COMMANDES DONT LE MONTANT TOTAL EST SUPERIEUR A 4 000 € HT

<u>MARCHES</u>	<u>HT</u>	
. Fourniture véhicule DACIA DUSTER	11 000.00 €	Garage Roos JP
<u>COMMANDES</u>	<u>HT</u>	
. Rénovation toiture local AEP au ST	9 582.80 €	GF Bâtiment
. Fourniture et pose portes et volets Ecole maternelle	9 520.63 €	Hirth Fils
. Installation aire de jeux à Niederbruck	13 735.70 €	Husson Collectivités
. Taille et abattage mécanique bord de route	5 600.00 €	Barth-Schneider
. Démolition ensemble dépendances (ancien petit U)	68 805.00 €	Bâtichoc
. Reliure de registres état civil et délibérations	6 709.00 €	Sarel
. Aménagement cheminement RD 466	30 909.50 €	Royer Frères
. Fourniture désherbeuse	22 574.50 €	AC Emeraude
. Travaux entretien divers lieux (débroussaillage-désherbage-taille-haies)	12 360.00 €	Epicéa
. Travaux décaissement îlots Rue Marguerite Braun	7 690.00 €	Epicéa

BUDGET FORET

<u>MARCHES</u>	<u>HT</u>	
. Abattage et façonnage bois	4 511.00 €	Fluhr Yves
. Abattage et façonnage bois	4 584.00 €	Piot Sylvain
. Débardage bois (marché) de 12/2020 à 03/2021	12 834.00 €	Gully et Fils

BUDGET ASSAINISSEMENT

COMMANDES HT

. Fourniture et pose tôle de tranquillisation STEP	10 820.00 € Koehler Bosshardt
. Traitement agricole des boues STEP	23 446.32 € Agrivalor
. Branchement assainissement Parcelles de terrains STEFFAN	12 861.60 € Royer Frères

DECISIONS MODIFICATIVES PORTANT VIREMENTS DE CREDITS

BUDGET ASSAINISSEMENT : Fonctionnement (DM N°2)

Art 022	Dépenses imprévues	- 500.00 €
Art 673	Titres annulés exercices antérieurs	+ 500.00 €

TEXTE INTEGRAL DES DELIBERATIONS

I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020**

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est **approuvé à l'unanimité**.

II. **Débat d'orientations budgétaires**

Madame Anne-Catherine MACK REITZER, Adjointe, soumet le rapport d'orientations budgétaires pour avis au Conseil Municipal.

Il constitue la première étape obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une commune de plus de 3 500 habitants. Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement devront y figurer. Par contre il n'a pas vocation à déterminer la faisabilité des projets d'investissement énoncés. Il est destiné à valider un cadre d'actions.

L'année 2020, sous le signe de la crise sanitaire, a permis à la commune de se désendetter (- 450 k€ sur l'encours de la dette) et lui permet d'envisager une reprise des investissements notamment au regard du dispositif de relance engagé par le gouvernement qui encourage les collectivités à investir à travers un dispositif d'accompagnement financier tant exceptionnel qu'inédit.

De plus, la Ville de Masevaux-Niederbruck a été retenue au titre du dispositif « Petites Villes de Demain » qui lui permet de conforter son rôle de bourg-centre pour l'ensemble de la vallée mais lui permet également d'espérer obtenir des aides exceptionnelles pour accompagner ses projets. Aussi, l'ensemble des orientations futures pourront être financées en partie par une augmentation des ressources à travers des subventions d'investissement versées par l'Etat, la Région ou encore la CEA, par l'autofinancement et par le recours à l'emprunt dans une moindre mesure ou par le recours à des emprunts relais pour préfinancer les aides d'investissement qui sont en général perçues, pour partie, en fin d'opération.

Parmi les priorités s'inscrivant dans des programmations pluriannuelles, l'année 2021 sera une année de reprise des investissements, elle prévoit la poursuite ou l'engagement de :

- La poursuite et l'élargissement des travaux en mairie pour offrir un espace adapté et sécurisé pour France Services

- La mise aux normes du système d'assainissement. Une programmation pluriannuelle a été établie au vu des résultats des études diagnostic. Le budget annexe assainissement prendra en charge ces programmes
- L'aménagement de la rue du Bruckenwald comprenant les réseaux eau et assainissement avec la perspective d'aide financière de l'agence de l'eau sur l'ensemble de l'opération et non sur l'eau uniquement.
- La rénovation de l'église avec l'engagement de travaux urgents (reprise des étanchéités sur le transept, la sécurité incendie) et l'accessibilité sur 2021-2022
- L'îlot du bailli avec la première partie du projet qui verra la démolition des anciens hangars du Petit U
- La rénovation des cours d'écoles à travers le projet « Bulles ».

Des crédits d'études sont également engagés afin de finaliser et programmer les investissements du mandat en droite ligne avec le programme présenté aux dernières élections.

Recettes de fonctionnement :

Comme pour 2020, la perte de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est de l'ordre de 12 000 €. La DSR reste stable. Le fonds départemental de la taxe professionnelle ne nous a pas encore été notifié, la Ville pourrait ne plus être éligible à ce fonds en raison de son potentiel fiscal et de la prise en compte d'un nouveau mode de répartition. Le FNGIR reste stable au niveau 2020 (191 396 €). Au niveau de la fiscalité locale, et compte tenu de la situation sanitaire, le maintien des taux a été annoncé.

Des surcoûts de fonctionnement liés à la crise du COVID 19 ont à ce jour été estimés à près de 15 000 € pour la section fonctionnement, les dépenses d'équipement de travail ont doublé depuis 2019 et celles pour les produits d'entretien ont triplé, les montants pour 2021 tiennent compte de ces évolutions.

Sur ce point, il convient de préciser qu'une aide a été sollicitée en 2020 auprès de l'Etat au titre de la DETR exceptionnelle. Dans le cas du maintien du dispositif en 2021, la commune pourrait à nouveau en bénéficier.

La réforme de la taxe d'habitation est neutre pour notre commune en 2021.

La Communauté de Communes ayant instauré la FPU, la commune ne décide plus les taux de la fiscalité de la CFE.

Conformément à la loi de Finances 2021 la variation des bases des valeurs locatives est liée à la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Ainsi une évolution de 1,2 % est appliquée.

La Ville ne percevra plus que la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Le reversement des attributions par la CLECT sera réglé par douzième par la Communauté de Communes. Un total de 780 K€ est attendu à l'identique par rapport à 2020.

Le produit de la taxe d'habitation (TH) reste sur un produit en légère augmentation consécutive à l'évolution des bases.

La Ville continuera de bénéficier d'une dotation pour les titres sécurisés bonifiée (12 K€) en raison de l'importance du nombre de dossiers des demandes de passeports ou cartes d'identité traités, et ce malgré la crise sanitaire et la baisse du nombre de dossiers.

Par ailleurs, la Ville pourra également compter à nouveau sur une dotation de l'Etat concernant la mise en place d'un Espace France Services (dotation annuelle de 30 000 €) à laquelle s'ajoute une aide de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Sultzbach à hauteur de 20 000 €.

Globalement la prévision des recettes 2021 après notification des dotations est estimée à 3,7 M€ (identique à 2020).

Dépenses de fonctionnement

La masse salariale devra prendre en compte les augmentations statutaires, des cotisations patronales, du personnel en arrêt pour congé de maladie voire de longue durée. Il est couramment établi que l'effet automatique du vieillissement et d'une plus grande technicité est globalement de l'ordre de 2,1 % par an (Glissement Vieillesse Technicité – GVT). Aussi, à périmètre constant, ce taux sera appliqué pour travailler sur les évolutions pluriannuelles de la masse salariale.

La recherche d'économies se poursuivra dans les dépenses à caractère général notamment dans la négociation des nouveaux contrats d'assurances, autres services extérieurs. Les principales évolutions envisagées permettent de reconduire globalement les valeurs des crédits 2020.

Les charges d'intérêts des emprunts ne devraient que faiblement diminuer compte tenu de la difficulté à renégocier les emprunts majeurs. La conjoncture actuelle, malgré la crise COVID-19, permettra à la collectivité, si elle en a le besoin, de bénéficier d'emprunts à des taux historiquement bas compte tenu de la baisse des taux d'intérêts des banques centrales.

Le calcul de la répartition du FPIC qui sera adopté par la Communauté de Communes n'est pas connu. Une somme de 70 K€ est provisionnée (+7,5%).

Le virement à la section d'investissement s'élève à 1 238 K€ (contre 986 k€ en 2020) et permet d'assurer une programmation d'investissement conséquente.

Afin de connaître le résultat de l'exercice, il convient de déduire l'excédent reporté 2020 de 768 k€ pour un résultat de l'exercice de l'ordre de 470 K€.

Les ressources d'investissement

La dotation aux amortissements 244 k€ s'ajoute au virement des crédits de fonctionnement prévisionnels et constitue la base des recettes.

Le FCTVA : le total du retour de fonds de compensation de la TVA attendu et calculé sur la base du volume des investissements ainsi que des dépenses d'entretien des voiries et des bâtiments s'élève à 140 K€.

La taxe d'aménagement perçue par l'intermédiaire de l'Etat et reversée à la Commune devrait s'élever à 30 000 €.

ALSABAIL reversera son annuité (13 K€) de l'avance que la Ville a concédé au profit de WE BED.

De nouvelles dispositions d'aides émanant de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et de la Région nous permettent d'envisager de nouvelles ressources auxquelles certains de nos programmes pourraient être éligibles. Un montant de 5K€ est escompté de la CCVDS et 32 k€ de la DETR et 200 k€ de l'ARE et du conseil de fabrique (pour la rénovation de l'Eglise).

Il peut également être envisagé de procéder à de nouvelles cessions de biens immobiliers (granges, garages) sur la base de l'état des lieux des différents bâtiments propriétés de la Ville, actuellement en cours.

Cette nouvelle ressource pourrait minorer le recours à l'emprunt, réduire des dépenses de fonctionnement et de gestion. Un potentiel de vente réalisable reste estimé à 17 K€ pour 2021.

Les dépenses d'investissement

Une hypothèse prudente prévoyant une baisse de la DGF à hauteur de 1,84% permet néanmoins d'envisager une enveloppe d'investissement de l'ordre de 1,2 M€ moyennant un emprunt de 200 K€.

Dans le cas où l'évolution des recettes serait plus favorable, il serait possible d'envisager l'inscription de projets retenus dans une 2^e priorité.

Les travaux de la première tranche de la rénovation de l'église St Martin estimés à 893 K€ font d'ores et déjà l'objet d'une opération d'équipement financée par un emprunt.

Projets structurants	
Voirie	
Rue du Bruckenwald	41 000,00 €
Sécurisation rue du Gal de Gaulle	138 000,00 €
Cheminement piétons ancien monument aux morts	38 000,00 €
Aménagement autres voiries	142 000,00 €
Bâtiments	
Aménagement Espace France Service	69 000,00 €
Eglise (travaux d'urgence, incendie, accessibilité)	785 000,00 €
Démolition et sécurisation Domaine du Bailli	95 000,00 €
Autres	
Etudes et logiciels	25 000,00 €
Fontaine Place des Alliés	70 000,00 €
Matériel informatique, copieur (dont France Services)	60 000,00 €
Réseaux secs (Houppach)	153 000,00 €
Mobilier (France services)	15 000,00 €
Autres projets	
Travaux en régie	100 000,00 €
Bâtiments – Fenêtres + façades	53 000,00 €
Réseaux secs	32 000,00 €
Eclairage public	20 000,00 €
Autres matériels – divers services	26 500,00 €

Autres orientations

L'aménagement de l'espace Guyot et le recalibrage de la rue du chariot font l'objet d'une réflexion qui définira l'aménagement du site.

L'achat de terrains bâtis dans le centre historique de Masevaux pour pallier les problèmes d'insalubrité est envisagé.

Communes déléguées

Conformément à la charte, les communes déléguées disposent de crédits de fonctionnement destinés à la gestion et à l'animation locale dont les subventions aux associations. Ces dotations sont déterminées sur la base du budget global de fonctionnement des communes à savoir 208 000 € pour Masevaux, 27 000 € pour Niederbruck.

Budget annexe de la forêt

Tout comme ce fut le cas en 2019 et 2020, le plan prévisionnel des coupes 2021 sera sensiblement influencé par la nécessité d'exploiter les bois secs et les chablis.

Ainsi, les volumes de coupes en croissance constantes ont pour effet d'augmenter le budget forêt en dépenses et en recettes. Le volume de coupes pour 2021 s'élève à 10 757 m³, en légère réduction. Les recettes attendues s'élèveront en 2021 à 395 830 € contre 448 660 € en 2020. Dans le même temps, les dépenses liées aux travaux de débardage et d'abattage baissent, passant de 350k€ à 216 k€. Ainsi les dépenses pour 2021 sur le budget s'élèvent à 403 490 € contre 526 700 € en 2020.

Le résultat reporté de l'exercice précédent 170 k€ (contre 130 K€ en 2020) permet de maintenir l'équilibre et de dégager un autofinancement de 196 k€, plus important qu'en 2020 (74 K€) qui se réduit.

Une proposition d'acquisition de parcelles autour du Schimmel sera soumise au conseil municipal.

Les remboursements de la dette vont passer de 23 k€ à 18 K€ en 2021 pour s'éteindre en 2022. La prévision d'acquisition de nouvelles parcelles pourra ainsi être financée par l'autofinancement.

Budget annexe de l'eau

Les orientations de ce budget annexe tiennent compte des possibilités de financement dans le cadre du plan de relance.

Le résultat reporté de l'exercice précédent 134 k€ permet de maintenir l'équilibre et de dégager un autofinancement de 139 k€.

Sur le programme pluriannuel de travaux qui avait été établi, il reste à réaliser le réseau de la rue du Bruckenwald.

A été ajouté à ce programme, le renouvellement des réseaux d'eau sur le Fossé des flagellants qui permet de préparer le terrain pour des travaux de sécurisation et de réhabilitation de la chaussée en lien avec la CEA.

A l'image des travaux réalisés en 2020 sur l'UDI Houppach, une optimisation du plan de financement sera recherchée à travers le dépôt de demandes d'aide auprès de l'agence de l'eau et de l'Etat au titre de la DSIL Relance – résilience sanitaire. Une aide de l'agence de l'eau a d'ores et déjà été notifiée à hauteur de 62 500 € et 22 800 € au titre de la DSIL.

Comme évoqué l'an passé, ce budget connaît une évolution favorable de la capacité d'emprunt nouveau. Aussi, il est proposé de saisir l'opportunité de financements complémentaires de l'AERM pour engager une grande partie des investissements nécessaire à notre système AEP. C'est pourquoi, une accélération du programme d'investissement est proposée dès cette année et pourrait nécessiter de recourir à l'emprunt pour les projets qui seraient retenus (pas d'information à cette date) pour un montant de 424 k€. Etant précisé que ce programme doit être lancé cette année mais se réalisera sur 2021, 2022 voire 2023.

Les ressources intègrent l'amortissement généré par les dépenses de la sécurisation réalisées précédemment.

Il est à noter une baisse des consommations en 2020, du fait d'un effet « COVID ».

Budget annexe de l'assainissement

La nécessaire mise en conformité du système d'assainissement a conduit à réaliser une étude diagnostic ainsi qu'une étude de l'autosurveillance des réseaux. Leurs conclusions ont permis de définir les priorités d'investissement pluriannuelles.

Compte tenu des évolutions possibles en matière de financement dans le cadre du plan de relance, une accélération des investissements est envisagée avec la réalisation sur les années 2021 et 2022 de nombreuses opérations visant à satisfaire aux exigences de l'Etat pour rétablir la conformité du système d'assainissement de l'agglomération.

Parmi les opérations à conduire sur cette période, certaines visent à réduire les eaux claires parasites dans le système, d'autres permettront d'en renforcer l'efficacité par la mise en séparatif, d'améliorer le milieu récepteur et le traitement de la filière eau, limiter les débordements, étendre la collecte, assurer l'autosurveillance.

A noter que le programme de réduction des eaux claires parasites bien engagé a commencé à donner de bons résultats, il sera poursuivi pour limiter le volume de traitement en station d'épuration et éviter d'avoir à créer un deuxième bassin d'orage, qui serait très onéreux pour la collectivité.

S'agissant plus spécifiquement de la rue du Bruckenwald, celle-ci était jusqu'à présent inéligible aux subventions de l'AERM. Grâce au plan de relance, il est à présent possible de faire financer jusqu'à 40 % des travaux relatifs à l'élimination des eaux claires parasites et renouvellement de conduites.

Parmi les autres travaux prévus, la rue Gambiez (rénovation du collecteur), des travaux suite au diagnostic concernant l'élimination des eaux claires parasites, un vaste programme de passages caméra pour évaluer au mieux les travaux nécessaires sera engagé en 2021.

De plus, une enveloppe de 83 k€ est prévue pour le renouvellement d'installations à la station d'épuration.

Afin de réduire l'obstruction de nos réseaux, un rapprochement avec les industriels sera mis en place et une communication « anti-lingettes » sera renouvelée pour limiter ces déchets dans le réseau.

La capacité d'autofinancement s'est bonifiée et permettra de porter un programme pluriannuel d'investissement. Il est rappelé que la dotation aux amortissements y contribue annuellement à hauteur de 226 K€. Un emprunt réduit à 80 k€ sera nécessaire pour prendre en charge l'ensemble des investissements, la notification récente d'une aide de l'agence de l'eau de 54 K€ a permis de le réduire considérablement. Les excédents reportés de fonctionnement de 147 k€ et de 73 k€ en investissement contribueront à la bonne réalisation de ce programme ambitieux.

Budget annexe du domaine de Houppach

La crise sanitaire a eu des effets sur le budget de fonctionnement et se poursuivra en 2021. En effet, le budget accuse une perte de revenus en 2020 de 15 k€ sur les 25k€ prévus. Toutefois, pour 2021, une prévision raisonnable de revenus est attendue à hauteur de 30 k€ et tient compte des réservations déjà enregistrées à cette date.

Cette année encore et malgré la crise sanitaire, des organismes de séjour de colonies de vacances ou éducatifs ont réservé le site. Les mois de juillet et août leur sont exclusivement réservés. Ces séjours devraient s'étendre aux petites vacances scolaires, pour garantir une recette de fonctionnement stable et compenser les pertes liées à la période COVID-19. L'automne affiche également des réservations.

Des travaux de bâtiments et de plantation sur le sentier pédagogique durement éprouvé par la crise sanitaire de la forêt sont prévus. L'autofinancement apparaît suffisant, un emprunt de 10 k€ est toutefois prévu.

Le fonds de concours en section d'investissement du budget principal vers le budget Houppach est reconduit à 10 k€ pour permettre des travaux de rénovation. Celui relatif à la section de fonctionnement est quant à lui reconduit à l'identique à hauteur de 10 k€ pour compenser les éventuels effets COVID-19.

Le projet de l'espace ludique et récréatif, qui a été mis en sommeil du fait de la crise, devrait s'achever à travers les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes où une subvention LEADER est attendue pour mémoire à hauteur de 60 000 €. L'autofinancement s'établit cette année à 5,5 K€ en légère réduction (6,6 k€ en 2020).

L'encours de la dette finance les investissements liés à la prise en charge des bâtiments avec les obligations en matière de normes. Avec 62 K€ il a atteint son maximum au regard de l'autofinancement disponible pour assurer son remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 à partir des éléments contenus dans le rapport de présentation joint en annexe à la présente délibération.

III. Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétences ;

Vu l'article L.5214-16 I-1° du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés de communes ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, en date du 24 février 2021.

M. le Maire propose les modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach suivants :

Ajout de compétence :

3.23. Mobilité

Organisation de la mobilité, à l'exception des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région Grand Est assure actuellement dans le ressort de son périmètre

La présente rédaction des statuts est présentée au Conseil Municipal et annexée à la délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification des statuts.

IV. Urbanisme : acquisitions foncières

1. Acquisition rue des Bergers

Monsieur Nicolas SCHMITT, Adjoint au Maire, présente au conseil l'opportunité d'acquérir la maison ILTIS et une surface intéressante de plus de 6 ares en plein centre historique qui permettrait d'éliminer une partie de l'insalubrité dans ce quartier de la Ville.

Il s'agit de saisir l'opportunité dans le cadre d'une vente à l'amiable d'un ensemble immobilier cadastré section 2 parcelles 3 et 4 et section 3 parcelle 112, d'une contenance totale de 6,41 ares, avec toutes ses dépendances, sans aucune exception ni réserve. Les propriétaires, conjoints ILTIS, nous ont confirmé leur accord au prix de 45 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention, décide :

- d'acquérir ces parcelles au prix de 45 000 €
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte ainsi que les pièces et documents afférents à cette acquisition.

Mme Frédérique GALLI s'est abstenue.

2. Achat de terrain rue de la Chapelle

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des lignes basses et moyennes tensions sur Houppach, il s'avère nécessaire d'implanter un transformateur pour éviter les pertes de tension et sécuriser le réseau. Le syndicat d'électricité était en attente pour finaliser le projet.

Aussi, un accord a été trouvé avec M. Daniel DOLIS pour l'acquisition d'une partie de terrain idéalement positionnée rue de la chapelle. La surface de 27 m² est nécessaire pour la construction du transformateur électrique.

Cette surface sera retranchée de la parcelle mère Section 12 n°8 et une nouvelle parcelle sera créée et portera le numéro de parcelle Section 12 parcelle 94. Aussi, il est proposé au conseil d'acquérir cette parcelle au prix de 8 000 € l'are et autoriser M. le Maire à signer l'acte ainsi que les pièces et documents afférents à cette acquisition. La charge pour la collectivité sera de l'ordre de 2 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir la parcelle au prix de 8 000 € l'are
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte ainsi que les pièces et documents afférents à cette acquisition.

V. Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Afin de permettre aux jeunes de Masevaux-Niederbruck d'évoluer au sein de leur ville en les aidant à devenir des citoyens responsables et à participer à la vie de leur commune ;

Considérant le souhait de la collectivité de développer le sens civique des jeunes en menant des actions d'intérêt général dans le cadre d'un conseil des jeunes ;

Considérant que cette instance offrira aux jeunes un espace de parole et leur permettra de participer à la vie de la commune en les impliquant dans la vie démocratique ;

Considérant la nécessité de créer cette instance ainsi que les modalités de fonctionnement en vertu de la loi du 6 février 1992 qui prévoit que « les conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un conseil municipal des jeunes composé de 18 conseillers
- approuve la possibilité de voter en conseil municipal un budget en fonction de la pertinence des projets proposés par le conseil municipal des jeunes
- approuve le projet de règlement intérieur du conseil municipal des jeunes (joint en annexe)
- instaure un comité de pilotage composé du Maire, de l'adjoint au maire en charge des affaires scolaires, de celui en charge de la jeunesse et de celui en charge des actions citoyennes, ainsi que de deux conseillers municipaux
- désigne les deux conseillers municipaux qui siègeront au comité de pilotage, à savoir :
 - o Mme Laetitia PRAX
 - o Mme Esther SITZ.

VI. Adhésion à la Fondation du Patrimoine

La fondation du patrimoine accompagne les projets de sauvegarde du patrimoine local. A ce titre, la fondation mène une action de sauvegarde du patrimoine alsacien qui ne serait possible sans l'aide des collectivités.

Elle est également partenaire du programme « Petites Villes de Demain » pour lequel la Ville de Masevaux-Niederbruck a été retenue.

Aussi, dans le cadre des nombreux dossiers patrimoniaux de la Ville, il serait intéressant pour la ville d'adhérer à la fondation afin de pouvoir bénéficier du réseau et des services offerts par cette fondation.

Après en avoir, délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à cette fondation, ce qui nécessite une cotisation annuelle de 230 € et d'autorisation à payer cette cotisation ainsi que celles des années à venir en fonction des revalorisations décidées par cet organisme.

VII. Chasse – Agrément de garde-chasse

Sur proposition de M. Félix ANGIOLINI, adjudicateur du lot, il est soumis au conseil la demande d'agrément de garde-chasse du lot 1 de la chasse (Rossberg-Association Heiligberg).

Il est proposé au conseil de se prononcer sur la candidature de M. Thomas BONGEOT en tant que garde-chasse privé, domicilié 6 rue des rochelles à BOURBACH-LE-HAUT (68290).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la candidature de M. Thomas BONGEOT en tant que garde-chasse privé, domicilié 6 rue des rochelles à BOURBACH-LE-HAUT (68290).

VIII. Affaires scolaires : organisation des temps scolaires

Les rythmes scolaires décidés en 2017 par le Conseil Municipal doivent être réinterrogés tous les 3 ans. N'ayant pas statué pour la rentrée 2020, notre Organisation des Temps Scolaires (OTS) a été prolongée d'un an sur la base du décret n° 2020-632 du 25 mai 2020 et arrive à échéance à la fin de la présente année scolaire. Une nouvelle délibération doit être présentée, même si la commune souhaite une reconduction à l'identique. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer même si les horaires restent les mêmes.

Comme le prévoient les textes, une réflexion avec les parties concernées par les rythmes scolaires a été menée par les écoles. Une enquête a permis de valider le maintien du rythme actuel :

Ecoles des Abeilles, des Myosotis, Élémentaire de Niederbruck : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h avec validation des trois conseils d'école.

Ecole Pasteur : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 11 h 20 et de 13 h 10 à 15 h 50 avec la validation du conseil d'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de reconduire les rythmes scolaires applicables dans les écoles de Masevaux-Niederbruck à compter de la rentrée de septembre 2021.

IX. Divers

Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 20.

Fait à MASEVAUX-NIEDERBRUCK, le 29 mars 2021

Le Maire :
Maxime BELTZUNG